

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Judi 19 octobre 2017** à 20H30, salle de la Mairie de Gonneville, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire de Gonneville-Le Theil.

Etaient présents : Luc DUFOUR, Gérard VAULTIER, Patrice LEBUGLE, Bernard LEMAGNEN, Sylvie CORBET, Guy LEPREVOST, Christine VARIN, Jean-Robert LAMARRE, Claudine AHMED, Hervé MOITIE, Patrice GOMERIEL, Eric OSMONT, Odile LEGENDRE, Christian LEBUNETEL, Alain ANQUETIL, Serge PILLET.

Absents excusés : Patricia LECLERC (pouvoir donné à Bernard LEMAGNEN), Sophie MABIRE (pouvoir donné à Patrice GOMERIEL).

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24/08/2017.

Secrétaire de séance : Eric OSMONT

1/Contrat groupe pour l'assurance statutaire

Monsieur le Maire, rappelle que dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a par courrier, informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge (lors d'un arrêt de travail), en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Suite à cette procédure, l'offre de Gras Savoye a été retenue. Il demande alors au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition de Gras Savoye courtier, gestionnaire du contrat groupe et GROUPAMA assureur et demande également au Conseil Municipal de l'autoriser à adhérer au présent contrat, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent. Sachant que les taux de cotisations en 2016 étaient de 5.93% pour les agents CNRACL et de 1.64% pour les agents IRCANTEC, et que pour 2017 ils seront de 6.08% pour les agents CNRACL et 1.12% pour les agents IRCANTEC, que le montant de la cotisation versée à Gras Savoye en 2016 s'élève à 13093.55 euros et que le montant des remboursements effectués par Gras Savoye en 2016 est de 16553.55 euros, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix décide d'adhérer au contrat groupe pour l'assurance statutaire tels que décrit ci-dessus à compter du 01 janvier 2018 et autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

2/Acquisition par voie amiable des équipements privés d'un lotissement sur le Theil

Suite à un courrier reçu de Maître Frédéric GODEY, par lequel Madame LEDOUX, propriétaire de la voirie du lotissement sis chasse Hannot sur la commune déléguée de Le Theil (parcelle cadastrée A943) souhaite rétrocéder cette dernière à la commune, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette acquisition par voie amiable (rétrocession à titre gratuit, à charge pour la commune d'entretenir la voirie rétrocédée) et dans l'affirmative de l'autoriser à signer une convention et tous documents nécessaires, avec l'accord de l'ensemble des colotis. Sachant que cette rétrocession avait déjà été évoquée verbalement entre Monsieur GOMERIEL et Madame LEDOUX lors de la création du lotissement, et que cette rétrocession permettra de maintenir cette voirie en bon état, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte cette acquisition.

3/Convention assistance technique aux collectivités, délégation de maîtrise d'ouvrage (aménagement de la traverse du Hamel Es Ronches)

Dans le cadre de l'aménagement de la RD 901 en traverse du Hamel Es Ronches (aménagement des espaces piétons et traversée de la RD 901, reprise de voirie, mise en place de la signalisation routière et délimitation de l'agglomération), Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention avec le Conseil Départemental de la Manche afin de définir les engagements réciproques du conseil départemental et de la commune en ce qui concerne les modalités d'étude, de réalisation, d'entretien ultérieur et de financement des travaux. Après lecture par Monsieur le Maire de ladite convention et sachant que la commune devra verser au Conseil Départemental en plus du montant HT des travaux une participation forfaitaire de 6% du montant des travaux HT (frais d'études et frais généraux du Conseil Départemental) et, 1.08353 % correspondant à la récupération de la perte de dotation dans le cadre du FCTVA, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte les dispositions ci-dessus.

4/Salle polyvalente le Theil

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude sur les préconisations permettant d'améliorer les performances acoustiques de la salle a été réalisée. La liste des travaux est la suivante : rebouchage des entrées d'air, renforcement acoustique composé d'un faux plafond avec 100mm et 200 mm de laine minérale croisée et 2 plaques de BA18 croisées sur suspente anti-vibratile ou équivalent, remplacement des menuiseries, achat d'une VMC double flux (car condamnation de toutes les ouvertures), construction d'un SAS d'entrée, acquisition d'un limiteur acoustique. Le coût est estimé à environ 100.000 euros, sans avoir la certitude que ces travaux suffisent à insonoriser la salle (une étude d'impact doit être refaite après les travaux). Compte tenu du montant des travaux et de cette incertitude de résultat, il semble alors nécessaire de s'interroger sur le devenir de la salle. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix décide donc d'engager une étude sur la rénovation globale de la salle (agrandissement de la cuisine...). Le budget communal n'étant pas extensible, une fois cette étude réalisée, des choix seront à faire : devra-t-on privilégier la remise aux normes de la salle ou devra-t-on plutôt remettre en état nos routes ? Le Conseil Municipal décide également de maintenir les réservations sur 2018. Concernant l'année 2019, la salle sera uniquement utilisée par les associations communales.

5/restauration du tableau descente de croix église de le Theil

Suite à la consultation des entreprises faites le 22 mai dernier, deux devis ont été reçus. Un devis de Monsieur Corneliu ANDRONESCU pour un montant ht de 5690 euros, l'autre de Madame Pauline RUIZ pour un montant de 6975 euros ht. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix décide, sous réserve de l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental, l'exécution des travaux, dit que les travaux seront réalisés par Monsieur Corneliu ANDRONESCU pour un montant ht de 5690 euros, sollicite l'aide du département. Contact sera également pris avec Mme Chantal PAIN présidente de l'association Gonneville-Le Theil Patrimoine.

6/Rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Monsieur le Maire expose que par courrier du 12 septembre 2017 et, conformément à l'article 1609 nonies C (alinéa 7 du IV) du code général des impôts, le Président de la CLECT lui a transmis le rapport définitif d'évaluation des charges transférées, adopté lors de la séance du 7 juillet 2017. Ce premier rapport de la CLECT porte sur les transferts liés aux compétences obligatoires de l'Agglomération. Il a été adopté à l'unanimité moins 14 abstentions. Il a été présenté au conseil communautaire du 21 septembre. Ce rapport d'évaluation indique entre autre l'évaluation des charges transférées pour les zones d'activités, le tourisme (deux compétences déjà gérées antérieurement par l'ex communauté de communes de Saint-Pierre-Eglise), pour Cherbourg-en-Cotentin et la Hague. Mais surtout pour ce qui nous concerne directement, ce rapport détermine le montant de l'attribution de compensation 2017 attribué pour Gonneville-le Theil. Le montant de l'allocation compensatrice décidé pour Gonneville-Le Theil est de 65246 euros (prévision budgétaire 2017 : 64345 euros car méconnaissance du montant du FPIC lors du vote du budget 2017) : compte tenu :

- de la nécessité de maintenir des mécanismes de solidarité financière et de neutralisation des effets fiscaux et financiers suite à la réorganisation du territoire,
- du calcul des compensations à partir des chiffres de l'année 2016,
- de la perte du produit post-TP transféré à la Communauté d'Agglomération : -52630 euros,
- de la compensation de la perte des produits communaux (due aux changements de taux imposition des TH-TFB-TFNB communaux et intercommunaux pour garantir une stabilité de la pression fiscale du contribuable) : -16020 euros,
- de la neutralisation du bilan FPIC 2017 : la commune a perçu en 2016 : 20100 euros, percevra en 2017 : 23504 euros donc : +3404 euros,

Vu ce qui précède, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix adopte le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

7/Communauté d'Agglomération du Cotentin : montant de l'attribution de compensation (AC) définitive pour 2017

Compte tenu de la lecture du rapport de la CLECT, sachant que les allocations compensatrices ont pour objectif de neutraliser les mouvements financiers et fiscaux actuellement identifiés suite à la création de la communauté d'agglomération, et d'assurer la neutralité du système avec les communes et les contribuables, vu que l'allocation compensatrice définitive 2017 s'élève pour Gonneville-le Theil à 65246 euros en fonctionnement, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix approuve le montant de l'attribution tels que décrit ci-dessus.

8/Communauté d'Agglomération du Cotentin : renonciation au transfert de pouvoirs de police spéciale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération le Cotentin en date du 29/09/2017, concernant la renonciation au transfert de pouvoirs de polices spéciales. En effet, les pouvoirs de polices spéciales que sont la circulation et le stationnement, la délivrance des autorisations de stationnement des taxis, l'habitat (sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant en ruine) seront conservés par le Maire. Par contre, les pouvoirs de polices spéciales concernant les Aires d'accueil des gens du voyage, la collecte des déchets et l'assainissement seront exercés par le président de la

9/SDEM 50 : modification des statuts et extension du périmètre :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la modification des statuts et d'accepter l'extension du périmètre du SDEM 50. En effet, le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, et compte tenu des évolutions législatives et réglementaires récentes, dont la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et ses décrets d'application, qui ont modifiés le champ d'intervention des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, il convient de modifier les statuts du syndicat en ce sens. De plus, il est proposé une nouvelle compétence (art. 3.2.3 : « Infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène ») ainsi que la mise à jour de certaines compétences et missions complémentaires. Enfin, il est demandé d'accepter l'adhésion de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes. Après lecture de la note explicative des modifications statutaires par Monsieur le Maire, et sachant qu'en l'absence de délibération l'avis de la commune est réputé défavorable, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable concernant la modification des statuts et l'extension du périmètre.

10/Décision modificative du budget

Compte tenu du remplacement d'un agent en congé maladie depuis juin dernier puis en congé maternité depuis septembre dernier, d'arrêts de travail pour lesquels la commune a dû avoir recours à du personnel extérieur (arrêts de travail de deux agents techniques), sachant que les remboursements reçus de Gras Savoye sont encaissés au chapitre 013 atténuation de charges et qu'à ce jour les crédits disponibles sur ce compte sont de 11323,43 euros, vu que les salaires sont mandatés sur le chapitre 012 charges de personnel et que les crédits ouverts sur ce chapitre semblent insuffisants dans le cas d'un nouvel arrêt de travail ou d'une surcharge de travail rémunérée en heures supplémentaires, il convient de faire la modification du budget suivante : augmentation des crédits compte 6419 (en recettes) : 11323 euros, compte 6413 personnel non titulaire (en dépenses) : 11323 euros. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise la décision modificative du budget telle que décrite ci-dessus.

11/Commissions communales

AT (déclaration ERP)	Château de Gonneville	Gonneville	M. DE MONFORT NADAL	
CUA	La Mare de Haut	Gonneville	Maître GODEY	Vente DUBOST/EUDES
PC	64 Route de Turlaville	Le Theil	BOQUET Yann	Extension habitation
DP	Rue François Edouard Sellier lot 3B	Gonneville	Syndicat Mixte du Cotentin/SCP SAVELLI	Division en 3 parcelles pour une construction sur le lot A
Modification PC	21 La Haye de Digosville	Gonneville	FERON Jérôme	Modification implantation
PC	Rue François Edouard Sellier	Gonneville	SCI BROTEK IMMO	construction d'un garage automobile
AT (déclaration ERP)	Rue François Edouard Sellier	Gonneville	SCI BROTEK IMMO	construction d'un garage automobile
AT (déclaration ERP)	7 rue Mermoz	Gonneville	SECMA	mise en conformité totale aux règles de sécurité
DP	7 rue Mermoz	Gonneville	SECMA	Réaménagement
DP	46 Rte de Saint Pierre	Le Theil	SAUVEY Stéphane	Construction d'une véranda
DP	14 Rte du Hameau Pinabel	Gonneville	MOUCHEL Maxime	Extension habitation
Modification PC	21 La Haye de Digosville	Gonneville	FERON Jérôme	Modification enduit
CUA	8 Le Gros chêne	Gonneville	Maître Emmanuel ROBINE	vente TELLIER-ADAM

Une commission urbanisme aura lieu le vendredi 27/10 à 17h30 à la Mairie de Gonneville.

12/Questions diverses

- achat d'un véhicule Kangoo : 5270.76 euros,
- achat d'une remorque : 649 euros,
- étude acoustique salle polyvalente le Theil : 1704 euros,
- Patrice LEBUGLE, Eric OSMONT et Bernard LEMAGNEN ont assisté à une réunion animée par Enedis concernant

- le compteur Linky : ce compteur n'est pas plus dangereux que le WIFI et il ne peut pas être refusé,
- rando des sorciers : félicitations aux organisateurs,
 - Tonycfit : n'utilise plus la salle polyvalente de Gonneville. Il exerce dorénavant son activité à Saint-Pierre-Eglise.
 - démission de Yann BOQUET : il ne doit pas être remplacé (renseignements pris auprès de la sous-préfecture),
 - école de le Theil : nouvelle directrice, projet d'équipement d'une classe en vidéoprojecteur et tableau blanc,
 - temps du midi sur le Theil : en cas d'intempéries et de froid, les élèves utiliseront la salle de motricité et la classe de l'école maternelle,
 - conseil d'école de Gonneville du 17/10, Monsieur le Maire en donne lecture. Effectifs : les prévisions de 2018 ne sont pas bonnes pour Gonneville. : 69 élèves.
 - conseil d'école de le Theil : le mardi 7/11 à 17h30,
 - un rendez-vous avec Mme l'inspectrice de l'éducation nationale est prévue le 9 novembre prochain, il sera évoqué la baisse des effectifs sur l'école de Gonneville et l'augmentation des effectifs sur le Theil,
 - Temps d'Activités Périscolaires : faut-il maintenir les TAPS ou revenir à la semaine de 4 jours. Les élus sont satisfaits de la manière dont fonctionnent les TAPS aujourd'hui et ne souhaitent pas revenir en arrière. Un sondage va avoir lieu prochainement auprès des parents,
 - dégât des eaux bureau 1^{er} étage mairie de Gonneville : un nouveau rendez-vous avec l'expert aura lieu le 24/10,
 - repas des aînés le 22/10, rendez-vous le 21/10 à 14h00 à la salle polyvalente de le Theil pour la mise en place,
 - abris bus les hauts vents : la dalle est faite,
 - humidité mairie de le Theil : un rendez-vous a eu lieu avec l'architecte : il y a un champignon dans la cave. Des arrivées d'air vont être créées. Une porte en grillage va peut-être être installée (Serge PILLET doit se rendre sur place). On espère que ces arrivées d'air vont permettre de stopper l'humidité. Un point sera fait avec l'architecte en avril 2018,
 - des drapeaux mairie et à l'école de le Theil ont été posés,
 - cloches église le Theil : Des réglages sont prévus dans les prochains jours,
 - le coq de l'église de Gonneville va être remplacé. Gonneville-Le Theil Patrimoine va participer à hauteur de 1506.73 euros, le devis qui va être signé est de 2160 euros TTC,
 - chemin communal sur le Theil : celui qui longe la salle polyvalente : ce chemin est interdit aux véhicules motorisés, des barrières en rondins sont prévus,
 - portail cimetière le Theil : Serge PILLET s'en occupe dans les prochains jours,
 - organisation d'un concours de piles usagées : vous pouvez déposer vos piles usagées à l'école de Gonneville jusqu'au 1^{er} décembre 2017,
 - concert de la chorale Résonnance le 07 octobre à l'église de Gonneville : très bon concert même s'il n'y a eu qu'une soixantaine de personnes,
 - vœux du maire : le 19/01/2018,
 - subventions 2017 : remerciements reçus de la SNSM de Fermanville, de GONNELIRE, de Retinostop, Fondation du patrimoine.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance

Le Maire
Luc DUFOUR